

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Parcours DES de Pharmacie officinale

Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie



Présentation

Objectifs

Le DES de pharmacie officinale a pour objectif de renforcer, d'approfondir et de compléter le socle de connaissances et de compétences acquises par l'étudiant au cours de sa formation pharmaceutique préalable (tronc commun puis filière), dans la perspective de l'exercice professionnel officinal.

Le parcours proposé permet à l'étudiant d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences pour devenir un praticien de santé, participant à la prise en charge globale pharmaceutique du patient. Il doit à ce titre :

- assurer des activités concourant à la réalisation d'objectifs de santé publique et de sécurité sanitaire ;
- apporter son expertise dans le domaine du médicament et des autres produits de santé assurant leur usage rationnel ;
- assurer des entretiens pharmaceutiques, des bilans de médication partagés et participer activement à l'éducation thérapeutique des patients ;
- contribuer aux soins de premier recours notamment dans les actions de dispensation et d'administration des

médicaments, prévention, dépistage, promotion, conseils afférents au traitement et suivi pharmaceutique des patients ;

- contribuer à l'orientation du patient dans le système de l'organisation et de la coordination des soins ;
- collaborer à son éducation pour la santé ;
- coopérer avec les autres professionnels de santé afin d'optimiser les différentes compétences dans un souci d'efficacité pharmaco-thérapeutique et pour le bien-être des patients ;
- assurer et garantir la mise à disposition des médicaments et autres produits de santé dans un circuit sécurisé et dans une structure adaptée ;
- contribuer activement au recueil des informations par les centres de pharmacovigilance.

La formation à l'acquisition de ces compétences s'inscrit globalement dans une approche rationnelle de l'exercice professionnel de pharmacien clinicien de proximité.

A l'issue de la formation, l'étudiant peut occuper un emploi dans une officine dans l'attente de sa soutenance de thèse et de l'obtention du diplôme d'état de docteur en pharmacie.

Compétences acquises

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Les compétences acquises sont celles du référentiel de compétences du parcours officine en annexe de l'arrêté du 31 décembre 2025.

L'acquisition des compétences acquises est vérifiée par la validation des enseignements théoriques, des stages de pratique professionnelle et du portfolio alimenté durant les stages.

La thèse est obtenue après soutenance devant un jury conformément à la section III de l'arrêté du 31 décembre 2025 relatif aux études pharmaceutiques.

Organisation

Contrôle des connaissances

Descriptif du module enseignement :

Le programme de connaissances doit permettre d'acquérir les compétences de « niveau avancé » du référentiel de formation (cf annexe de l'arrêté), selon une approche par compétences de l'orientation professionnelle en officine.

Les **4 domaines de compétences** sont les suivants :

- Domaine 1 : dispenser des médicaments et autres produits de santé
- Domaine 2 : accompagner le patient dans son parcours de soins
- Domaine 3 : exploiter et gérer une officine
- Domaine 4 : déployer des actions de prévention et de santé publique

L'approche pédagogique suivra une **organisation thématique avec des séminaires** d'enseignement spécifiques.

Les séminaires sont prévus sur une semaine avec **30h** de formation pour chaque et ils sont répartis de façon harmonieuse sur l'ensemble de l'année.

Les thèmes retenus sont les suivants :

• Lors du 1er semestre :

- Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire incluant suivi pharmacothérapeutique, capacités à l'observance, orientation du parcours de soins du patient et conseil pharmaceutique (séminaire 1).
- Le vieillissement et les besoins fondamentaux (séminaire 2).
- Prise En Charge à l'officine du Patient Atteint de Cancer (PECoPAC) (séminaire 3).
- Optimisation de la surveillance d'une grossesse (séminaire 4).
- Prise en charge à l'officine du patient atteint de troubles de la santé mentale / Ecosoins (séminaire 5).

• Lors du 2ème semestre :

- Orthopédie, maintien à domicile, dispositifs médicaux, pansements (séminaire 6).
- La profession et ses acteurs (Ordre, CNAM, ARS, syndicat, URPS, groupements, grossistes, expert-comptable...) (séminaire 7).
- Accompagnement de la naissance à l'adolescence (séminaire 8).

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



- UE libre avec au choix Préparation à la thèse / actualités médicamenteuses ou inter-professionnalité (séminaire 9).
- Préparations magistrales et Qualité (séminaire 10).

Admission

Attendus / Pré-requis

I. OBTENTION DE LA THESE

La thèse est nécessaire en vue de l'**obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie** (Arrêté du 31 décembre 2015).

Art. 37. # Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans l'année universitaire suivant la fin du 3e cycle court, **une thèse** devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Par dérogation et sur demande motivée de l'étudiant, un délai supplémentaire d'un an pour soutenir sa thèse peut être accordé par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques,

La thèse consiste en un mémoire dactylographié préparé sous la responsabilité d'un directeur de thèse. Le sujet de thèse porte en priorité sur un thème relatif au diplôme d'études spécialisées préparé par l'étudiant. Le sujet est approuvé par un enseignant-chercheur exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle est inscrit l'étudiant.

Il peut porter sur des thèmes en rapport avec :

- la pratique d'une activité spécifique de l'orientation professionnelle ;
- le développement d'un acte pharmaceutique (santé publique, campagnes de dépistage, conseil, suivi pharmaceutique, accompagnement du patient, éducation thérapeutique du patient, etc.) ;
- l'amélioration ou l'évaluation des pratiques professionnelles ;
- une recherche expérimentale et/ou clinique.

Le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques autorise la soutenance de la thèse.

Art. 38. # **Le jury**, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, comprend au moins trois membres, dont :

- un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, président ;
- deux autres membres, dont le directeur de thèse et une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Au moins deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Et après

Débouchés professionnels

Le 3ème cycle court ouvre à l'obtention du DES de pratique Officinale puis du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (spécialité Officine), lequel permet l'exercice professionnel en qualité de pharmacien adjoint ou titulaire.

Infos pratiques

Contacts

Odile CHAMBIN

✉ odile.chambin@u-bourgogne.fr

Amélie CRANSAC

✉ amelie.cransac@chu-dijon.fr

Contact scolarité

Scolarité Pharmacie

03 80 39 33 35

ufrsante-scolpharma@u-bourgogne.fr

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Programme

Organisation

Le DES de pharmacie officinale comprend un module enseignement (formé de séminaires), deux stages de pratique professionnelle d'une durée de six mois chacun, incluant le temps de formation à l'université et un portfolio.

Concernant les 2 stages, le stage d'approfondissement en pratique officinale aura lieu au cours du premier semestre puis le stage de pratique officinale en autonomie supervisée au second semestre.

DES court Officine

Module Enseignement

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Séminaire 1 - Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire	Module		30h				
Séminaire 2 - Le vieillissement et les besoins fondamentaux	Module		30h				
Séminaire 3 - Prise En Charge à l'officine du Patient Atteint de Cancer (PECoPAC)	Module		30h				
Séminaire 4 - Optimisation de la surveillance d'une grossesse	Module		30h				
Séminaire 5 - Prise en charge à l'officine du patient atteint de troubles de la santé mentale / Ecosoins	Module		30h				

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Séminaire 6 - Orthopédie, maintien à domicile, dispositifs médicaux, pansements	Module		30h				
Séminaire 7 - La profession et ses acteurs	Module		30h				
Séminaire 8 - Accompagnement de la naissance à la petite enfance	Module		30h				

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Séminaire 9 - Préparation de Thèse/ Actualités médicamenteuses / inter-professionnalité Module 30h

Séminaire 10 - Préparations magistrales et Qualité Module 30h

Module Stage

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Stage 1	Stage						
Stage 2	Stage						

Module Portfolio

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Interventions Pharmaceutiques	Matière						
Bilan Partagé de Médication	Matière						
Mission à l'officine	Matière						

Thèse d'exercice